



World Food Programme
Programme Alimentaire Mondial
Programa Mundial de Alimentos
برنامج الأغذية العالمي

Conseil d'administration

Session annuelle

Rome, 24–28 juin 2024

Distribution: générale

Point 6 de l'ordre du jour

Date: 26 avril 2024

WFP/EB.A/2024/6-D/1

Original: anglais

Ressources, questions financières et budgétaires

Pour examen

Les documents du Conseil d'administration sont disponibles sur le site Web du PAM (<https://executiveboard.wfp.org/fr>).

Rapport annuel de l'Inspecteur général

Résumé

Le Bureau de l'Inspecteur général du PAM soumet au Conseil d'administration son rapport annuel portant sur l'année achevée le 31 décembre 2023.

Ce rapport présente l'opinion du Bureau de l'Inspecteur général concernant l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre par le PAM en 2023, laquelle a été établie sur la base des résultats des travaux que le Bureau de l'Inspecteur général a menés en vue de donner des assurances. Il donne également un aperçu général des observations formulées par celui-ci et des activités qu'il a réalisées pendant l'année.

Projet de décision*

Le Conseil prend note du document intitulé "Rapport annuel de l'Inspecteur général" relatif à l'année 2023 (WFP/EB.A/2024/6-D/1), et constate que les activités de contrôle fondées sur les risques exécutées et décrites dans les rapports en 2023 n'ont permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en place dans l'ensemble du PAM qui soit susceptible de compromettre notablement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci.

Le Conseil relève en outre que l'Inspecteur général a signalé des points importants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle et compte bien que le PAM remédiera aux problèmes exposés dans le rapport.

* Ceci est un projet de décision. Pour la décision finale adoptée par le Conseil, voir le document intitulé "Décisions et recommandations" publié à la fin de la session du Conseil.

Coordonnateur responsable:

M. H. Østveiten

Inspecteur général par intérim

courriel: helge.ostveiten@wfp.org

Déclaration d'assurance

1. La présente opinion se fonde sur les travaux menés par le Bureau de l'Inspecteur général en vue de donner des assurances (audits internes, examens de suivi, services consultatifs et examens préventifs d'intégrité) dont il est rendu compte dans les rapports publiés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023. Tous ces travaux ont été réalisés conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne édictées par l'Institut des auditeurs internes et à la Charte du Bureau de l'Inspecteur général.
2. Pour formuler cette opinion, des éléments provenant d'autres sources ont également été pris en considération, selon que de besoin, parmi lesquels: les travaux menés par l'Auditeur externe et par le Corps commun d'inspection du système des Nations Unies en 2023, l'état d'avancement au 31 décembre 2023 de l'application des mesures convenues à l'issue d'audits internes, et tout problème systémique constaté lors des enquêtes du Bureau de l'Inspecteur général achevées durant l'année civile 2023.
3. Les travaux accomplis par le Bureau de l'Inspecteur général pour donner des assurances se fondent sur les risques et sur un échantillonnage des activités du PAM. De ce fait, le plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances ne prévoit pas l'examen de chaque processus métier, entité ou unité administrative du PAM. Il n'a donc pas pour objet de permettre de fournir une opinion détaillée sur les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'ensemble des processus du PAM.
4. En raison des limites inhérentes au périmètre de l'audit interne des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle, il est possible que des erreurs ou des irrégularités se produisent et ne soient pas détectées. D'autres problèmes significatifs auraient pu être diagnostiqués si des travaux d'audit supplémentaires avaient été effectués.
5. Le Bureau de l'Inspecteur général considère que les activités de contrôle fondées sur les risques qu'il a réalisées en 2023 et d'autres sources d'information (voir le paragraphe 2) n'ont permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle qui soit susceptible de compromettre notablement la réalisation globale des objectifs stratégiques et opérationnels du PAM.
6. Sans préjudice de ce qui précède, le Bureau de l'Inspecteur général a détecté des problèmes importants en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle au sein du PAM qui requièrent l'attention et le suivi de la direction. Les principaux sujets de préoccupation relevés par le Bureau de l'Inspecteur général en 2023 sont analysés en détail aux paragraphes 33 à 57 du présent rapport annuel.

Helge Østtveiten, Inspecteur général par intérim

Mars 2024

Présentation du Bureau de l'Inspecteur général

Mandat et fonctionnement

7. Le Bureau de l'Inspecteur général est régi par une charte qui a été révisée et approuvée le plus récemment par le Conseil d'administration en novembre 2019.
8. Le Bureau de l'Inspecteur général a pour missions: de donner aux parties prenantes du PAM des assurances quant à la validité et à l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du PAM destinés à détecter et à décourager la fraude, le gaspillage et les abus en menant à bien des activités de contrôle de manière indépendante et objective; d'effectuer des inspections et des enquêtes en cas d'allégations d'actes répréhensibles ou de manquements; et de faciliter l'adoption et la mise en œuvre des meilleures pratiques du système des Nations Unies, des organismes humanitaires et du secteur privé en matière d'assurance et de contrôle.
9. Le Bureau de l'Inspecteur général est tenu de donner chaque année à la Directrice exécutive des assurances, sous la forme d'une opinion, sur l'adéquation et l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle mis en œuvre pour atteindre les objectifs du PAM. Il lui incombe également d'établir et de soumettre au Conseil d'administration un rapport annuel sur ses travaux, qui comporte notamment un résumé des principales constatations issues des activités de contrôle menées en vue de donner des assurances, présente l'état d'avancement de l'application des recommandations et confirme l'indépendance dont jouit dans l'organisation le Bureau de l'Inspecteur général pour mener à bien ses activités.
10. Le Bureau de l'Inspecteur général se compose de deux unités: le Bureau de l'audit interne, chargé de la fonction d'audit interne, et le Bureau des inspections et des enquêtes, chargé des fonctions d'enquête et d'inspection.
11. Le Bureau de l'Inspecteur général soumet les rapports de contrôle qu'il établit à la Directrice exécutive ou aux membres de la direction désignés à cette fin. La politique de communication des rapports approuvée par le Conseil d'administration en juin 2021 prévoit que les rapports d'audit interne soient publiés sur un site Web public et détermine lesquels de ces rapports font exception à cette règle et ne sont pas rendus publics.

Déclaration concernant l'indépendance et normes

12. Le Bureau de l'Inspecteur général confirme au Conseil d'administration son indépendance dans l'organisation. Il n'a subi aucune ingérence de la part de la direction en ce qui concerne le choix, la portée, les procédures, la fréquence et le calendrier de ses activités en 2023, ou la communication des résultats. Aucune restriction financière ni aucun autre problème ne sont venus compromettre l'indépendance de ses activités ou l'impartialité de l'opinion formulée.
13. S'agissant des activités visant à donner des assurances, le Bureau de l'Inspecteur général, agissant par l'intermédiaire du Bureau de l'audit interne, mène ses travaux conformément aux Normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne établies par l'Institut des auditeurs internes et aux politiques, normes et directives du Bureau de l'audit interne. Une évaluation externe de la qualité de la fonction d'audit interne doit être effectuée tous les cinq ans; la dernière en date, qui s'est achevée à la fin de 2021, a confirmé que la fonction d'audit interne "respecte généralement" toutes les normes professionnelles édictées par l'Institut des auditeurs internes.

Activités menées en 2023

14. Le [tableau 1](#) ci-après présente un récapitulatif des services fournis par le Bureau de l'Inspecteur général en 2023. L'univers d'audit considéré pour élaborer le plan annuel relatif aux assurances à donner englobe l'ensemble des opérations, activités, processus et systèmes du PAM.

Année	Audits internes	Conseil, analyses et autres activités ponctuelles**	Examens préventifs d'intégrité	Enquêtes		Inspections***
	Rapports publiés			menées	achevées	Rapports publiés
2019	22	3	1	174	80	0
2020	13	16	2	300	92	1
2021	22	10	1	397	112	0
2022*	14	7	0	513	195	0
2023	22	4	1			

* En ce qui concerne les audits internes, les services de conseil, les analyses, les autres activités ponctuelles et les examens préventifs d'intégrité, les chiffres indiqués pour l'année 2022 couvrent 9 mois (avril à décembre 2022).

** Des informations détaillées sont présentées aux sections B, C, D et E de l'annexe I.

*** Les rapports d'inspection ont été pris en considération pour établir l'opinion annuelle du Bureau de l'Inspecteur général, non pas l'année de leur publication, mais l'année où les travaux d'inspection dont ils rendent compte se sont achevés. Un rapport d'inspection achevé en 2019 et publié en 2020 n'a pas été pris en compte pour établir l'opinion concernant l'année 2020.

Ressources

15. Le budget alloué au Bureau de l'Inspecteur général a augmenté de 1,5 million de dollars É.-U, passant de 17,9 millions de dollars en 2022 à 19,5 millions de dollars en 2023, essentiellement pour permettre au Bureau des inspections et des enquêtes de faire face à la hausse continue du nombre d'allégations qu'il reçoit (voir le [tableau 2](#)). Pour 2023, l'écart entre l'allocation budgétaire prévue et les dépenses effectives s'est établi à 1,9 million de dollars au total, principalement en raison de la diminution des dépenses de personnel; celle-ci s'explique par le nombre de postes vacants, qui résulte de la combinaison de deux facteurs, à savoir l'érosion naturelle des effectifs et les difficultés de recrutement, et s'accompagne d'une baisse des frais de voyage, en particulier pour le Bureau de l'audit interne.

	2022				2023			
	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Allocation budgétaire	936	8 150	8 880	17 966	940	8 192	10 370	19 502
Dépenses effectives	687	6 217	6 820	13 724	670	7 698	9 240	17 608

* Inspecteur général, secrétariat et services administratifs appuyant le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

16. Le nombre de postes de durée déterminée inscrits au budget a augmenté, passant de 87 à la fin de 2022 à 90 à la fin de 2023 (voir le [tableau 3](#)); les postes supplémentaires, qui ont été progressivement ouverts au fil de l'année 2023, se répartissent ainsi: 3 au Bureau des inspections et des enquêtes (pour faire face à l'augmentation de la charge de travail), et 1 transféré du Bureau de l'audit interne au Bureau de l'Inspecteur général. Au 31 décembre 2023, sur les 90 postes, 72 étaient pourvus; les procédures de recrutement étaient en cours pour 14 autres postes et les 4 derniers correspondaient à des recrutements ou à des republications qui n'avaient pas encore débuté. En 2023 comme par le passé, le Bureau de l'Inspecteur général a eu recours à de nombreux consultants afin de suppléer les vacances de poste et d'accroître les capacités, en particulier au sein du Bureau des inspections et des enquêtes.

TABLEAU 3: NOMBRE DE POSTES INSCRITS AU BUDGET EN FIN D'EXERCICE								
	2022				2023			
	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total	Bureau de l'Inspecteur général*	Bureau de l'audit interne	Bureau des inspections et des enquêtes	Total
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur	1	34	41	76	2	33	44	79
Agents des services généraux	6	2	3	11	6	2	3	11
Postes inscrits au budget	7	36	44	87	8	35	47	90

* Inspecteur général, secrétariat et services administratifs appuyant le Bureau de l'Inspecteur général, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes.

17. Fin 2023, les postes pourvus au sein du Bureau de l'Inspecteur général étaient occupés à 51 pour cent par des femmes et à 49 pour cent par des hommes; 31 pays (et tous les continents) et 29 langues différentes étaient représentés. Tous les administrateurs en poste au Bureau de l'audit interne possèdent les titres nécessaires pour exercer leurs fonctions (expert agréé en audit interne, expert-comptable agréé ou comptable agréé), ainsi que d'autres certifications particulières (expert agréé en lutte contre la fraude, auditeur certifié en audit des systèmes d'information ou de la cybersécurité, spécialiste certifié de l'autoévaluation des contrôles ou de l'assurance de la gestion des risques). Les auditeurs peuvent se prévaloir d'une expérience dans une société internationale d'audit, souvent complétée par une expérience auprès d'une autre entité des Nations Unies ou d'une organisation humanitaire. Les enquêteurs justifient d'une expérience en tant que membre des forces de l'ordre, d'un service d'investigation ou d'un service juridique, et certains possèdent également un diplôme en criminalistique, comptabilité ou audit et une expérience dans ces disciplines.

Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'audit interne

Audit interne et services consultatifs

18. L'audit interne est une activité visant à donner des assurances et à dispenser des conseils, exercée de façon objective et indépendante, et conçue pour apporter une valeur ajoutée et améliorer les opérations d'un organisme. Le Bureau de l'audit interne aide le PAM à atteindre ses objectifs en évaluant et en améliorant, par une approche systématique et rigoureuse, l'efficacité des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle.

19. Dans le cadre du processus mis en œuvre par le Bureau de l'Inspecteur général afin de donner des assurances à la Directrice exécutive et aux parties prenantes, le Bureau de l'audit interne examine et évalue la validité et l'efficacité des processus en vigueur au PAM en matière de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle dans leur ensemble, ainsi que la façon dont les unités du PAM concernées s'acquittent des responsabilités qui leur sont assignées et des objectifs qui leur sont donnés. Pour donner ces assurances, le Bureau de l'audit interne procède à des audits internes, à des examens préventifs d'intégrité et à des examens spéciaux, et dispense des services de conseil.
20. Les examens préventifs d'intégrité sont des examens méthodiques visant à recenser et à tester les contrôles de prévention et de détection des fraudes conçus pour limiter l'exposition au risque de fraude. S'appuyant sur les capacités du Bureau de l'audit interne en matière d'analyse, ces examens permettent de donner à la direction des assurances quant à l'efficacité des contrôles mis en place pour prévenir ou détecter les fraudes, et viennent compléter les travaux menés par le Bureau des inspections et des enquêtes en traitant les causes profondes de la fraude et de la corruption.
21. Les examens spéciaux, qui portent sur les accords contractuels conclus entre le PAM et ses cocontractants, sont effectués en application des clauses relatives aux audits figurant dans les contrats en question.

Résultats du plan d'assurance fondé sur les risques

22. Le plan de travail du Bureau de l'Inspecteur général relatif aux activités visant à donner des assurances est conçu de manière à concentrer l'attention sur les principaux risques de l'univers des risques du PAM. Il est approuvé par la Directrice exécutive après consultation de l'équipe de direction et du Conseil d'administration et examen par le Comité consultatif de contrôle indépendant. Les modifications apportées au plan de travail dans le courant de l'année 2023 ont également été approuvées par la Directrice exécutive.
23. Comme le prescrivent les normes de l'Institut des auditeurs internes, les priorités des activités d'audit interne sont déterminées en fonction d'une évaluation de l'univers des risques du PAM, étayée par des documents, et compte tenu des objectifs du PAM. Cette évaluation comprend une analyse axée sur les risques de fraude, ce qui permet de déterminer les sujets qui devront faire l'objet d'un examen préventif d'intégrité. Pour classer par ordre de priorité toutes les entités du PAM susceptibles de faire l'objet d'un audit, le Bureau de l'audit interne a évalué les risques recensés au regard de leur incidence sur les opérations du PAM et de la probabilité que chaque risque se concrétise. Dans le cadre du processus d'évaluation des risques, le Bureau de l'audit interne a recueilli les observations des principales parties prenantes (membres du Groupe de direction, directeurs régionaux et directeurs de division) concernant les risques stratégiques et les principales évolutions d'ordre organisationnel et en a tenu compte pour établir ses priorités.
24. Le Bureau de l'audit interne se concerta à intervalles réguliers avec l'Auditeur externe et le Bureau de l'évaluation, l'objectif étant de délimiter leurs domaines de travail respectifs pour exploiter, dans la mesure du possible, les complémentarités, les synergies et les gains d'efficacité dans le cadre des activités de contrôle indépendant du PAM.

Portée des activités visant à donner des assurances menées en 2023

25. Le plan de travail pour 2023 relatif aux activités visant à donner des assurances a confirmé l'importance primordiale accordée durant les années précédentes aux opérations menées sur le terrain. Le Bureau de l'audit interne a continué de faire évoluer ses méthodes d'audit de manière à renforcer son approche fondée sur les risques lorsqu'il donne des assurances sur les opérations menées dans les pays.

26. Au total, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, le Bureau a achevé l'audit de 15 opérations menées dans les pays et publié les rapports correspondants; le budget de l'ensemble des opérations concernées s'élevait à 3,2 milliards de dollars, soit 21 pour cent du montant total des dépenses du PAM sur le terrain (voir la [figure 2](#) ci-dessous). Les bureaux de pays ayant fait l'objet d'un audit menaient 6 des 16 opérations de terrain à haut risque recensées dans l'évaluation initiale des risques à partir de laquelle le plan de travail a été établi.
27. Les travaux du Bureau de l'audit interne ont également porté sur plusieurs activités institutionnelles et domaines thématiques essentiels, se concentrant notamment sur la gestion des technologies de l'information et de la sécurité informatique, les affectations d'effectifs durant les situations d'urgence et la gestion des denrées alimentaires. En outre, l'évaluation systématique de la gestion de l'identité des bénéficiaires, des transferts de type monétaire, de la chaîne d'approvisionnement et des dispositifs de suivi, entre autres, effectuée dans le cadre de l'audit des bureaux de pays a permis d'élargir la portée des assurances relatives aux domaines susmentionnés, qui présentent des risques élevés à l'échelle du PAM.
28. Plus précisément, les travaux portant sur les technologies de l'information et la sécurité informatique ont couvert des sujets tels que la sécurité des terminaux et l'Internet des objets, les risques numériques liés aux contreparties, la gestion des ressources informatiques, la protection des données et la confidentialité des données relatives à la santé des employés, ainsi qu'une évaluation des risques informatiques. Ces missions d'audit ont permis de disposer d'une base solide pour évaluer la situation globale du PAM en matière de cybersécurité.
29. Le Bureau de l'audit interne s'en remet aussi à la direction pour l'informer, dès lors qu'elle en a connaissance, des défaillances importantes des systèmes de contrôle interne, des activités frauduleuses et des failles qui seraient susceptibles de permettre des fraudes ou d'occasionner des pertes non négligeables, ou qui pourraient faire obstacle à une utilisation efficace et efficiente des ressources. Lorsque le Bureau de l'audit interne lance un audit, la direction l'informe des défaillances importantes dont elle a connaissance.
30. D'autres travaux ponctuels utiles ont permis d'obtenir des informations supplémentaires et d'élargir la couverture, de même que plusieurs rapports d'enquête émanant du Bureau des inspections et des enquêtes qui ont permis de mieux appréhender les domaines potentiellement exposés à la fraude ou à la corruption. Ont également été pris en considération pour formuler l'opinion les travaux de l'Auditeur externe, certains rapports du Corps commun d'inspection du système des Nations Unies publiés en 2023, et l'état d'avancement au 31 décembre 2023 des mesures convenues en matière d'audit interne. On trouvera à l'annexe I des informations plus détaillées sur les travaux du Bureau de l'Inspecteur général pris en considération pour formuler l'opinion émise en 2023.

Vue d'ensemble des appréciations attribuées à l'issue des missions d'audit de 2023

31. À l'issue des audits internes relatifs à des bureaux extérieurs au Siège et à des fonctions ou à des domaines transversaux, le Bureau de l'audit interne attribue une appréciation d'ensemble fondée sur son évaluation globale des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle pertinents de l'entité sur laquelle porte l'audit. Le système d'appréciation est conforme à ceux qu'utilisent d'autres entités des Nations Unies.
32. Sur les rapports d'audit achevés entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, 13 (soit 59 pour cent) ont reçu l'appréciation "améliorations importantes requises", 7 (32 pour cent) portaient l'appréciation "quelques améliorations requises" et 2 (9 pour cent) étaient jugés insuffisants. Des informations supplémentaires sont présentées au [tableau 4](#) et à la [figure 1](#) ci-après.

TABLEAU 4: RÉPARTITION DES CONCLUSIONS DES AUDITS PAR TYPE D'AUDIT - 2023					
Domaine d'audit	Nombre d'audits	Satisfaisant	Quelques améliorations requises	Améliorations importantes requises	Insuffisant
Audits de bureaux de pays	15	-	4	9	2
Audits portant sur des domaines thématiques	3	-	1	2	-
Audits portant sur les technologies de l'information	4	-	2	2	-
Autres (conseils, examens préventifs d'intégrité, examens spéciaux, synthèses d'informations)	5	-	-	-	-
Total	27		7	13	2

Figure 1: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2019-2023

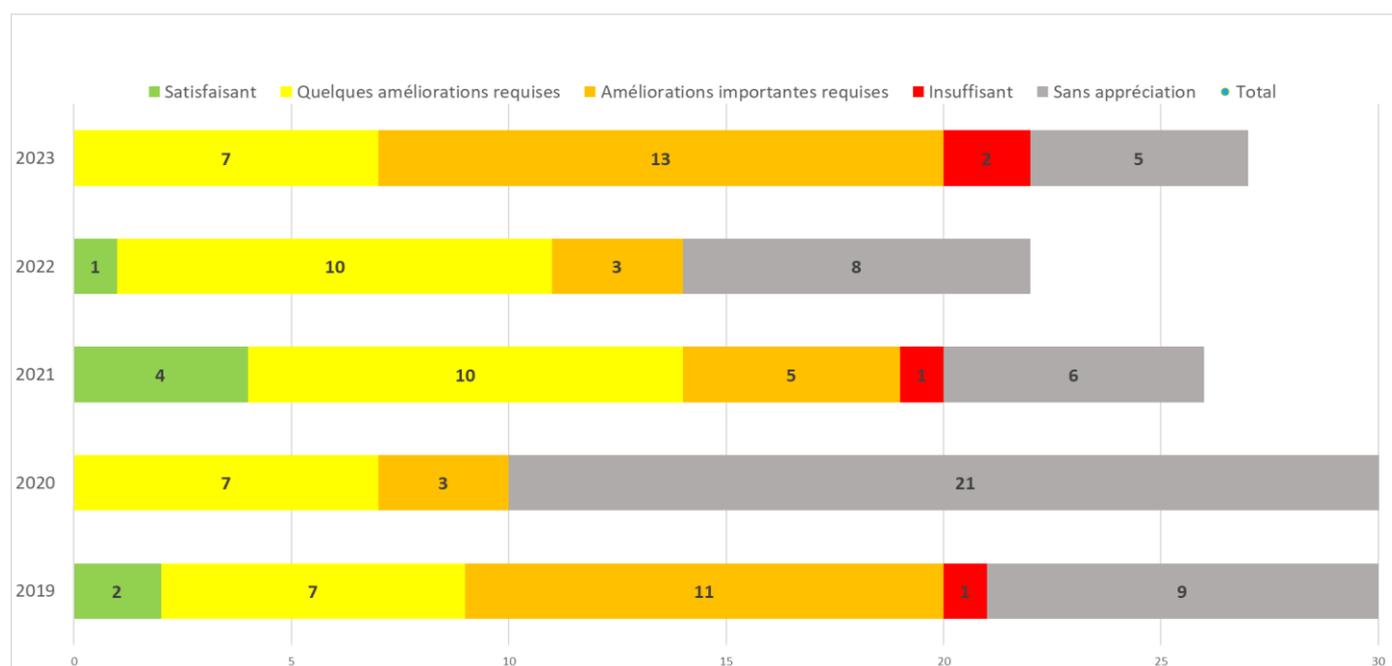
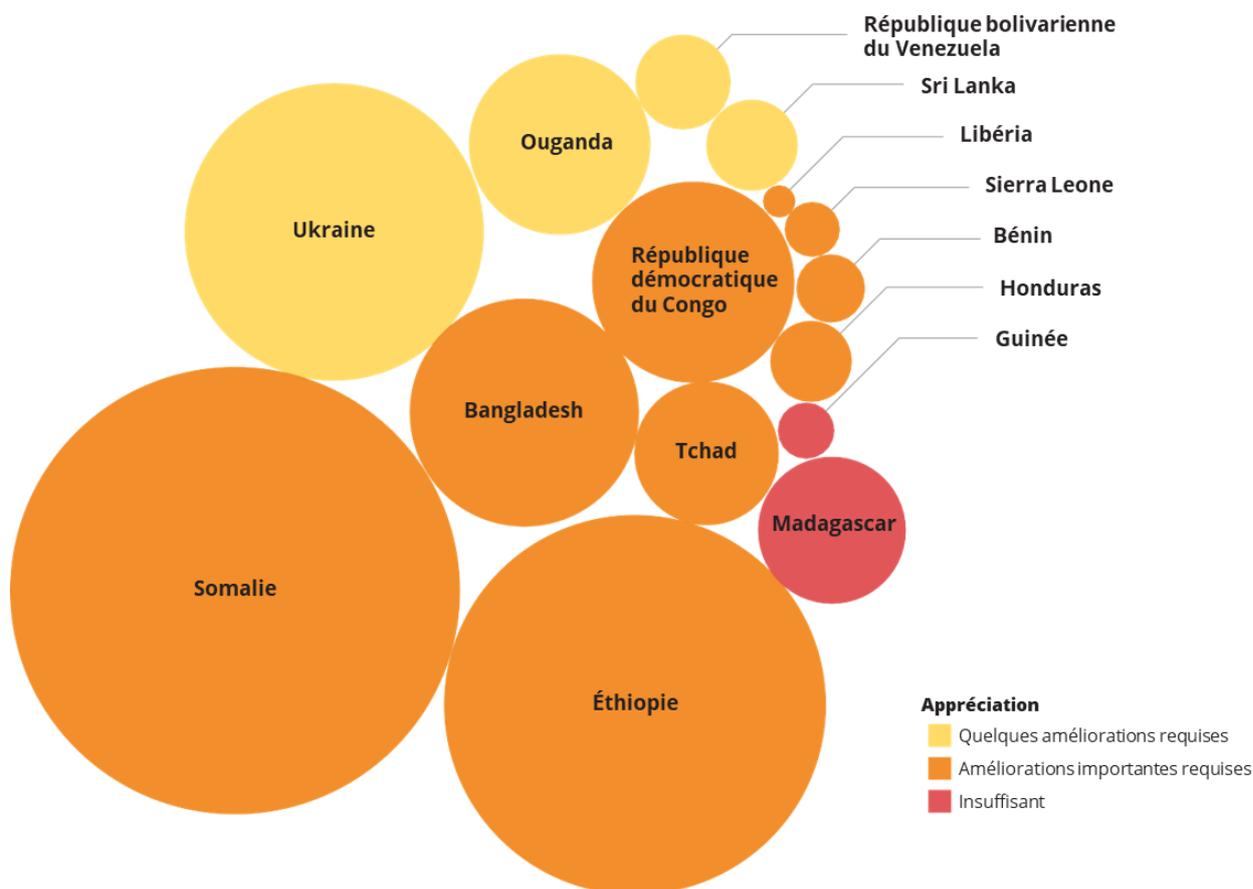


Figure 2: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (3,2 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2023*



* Aucun financement ne pouvant leur être directement rattaché, les domaines suivants n'ont pas été pris en compte dans le graphique ci-dessus:

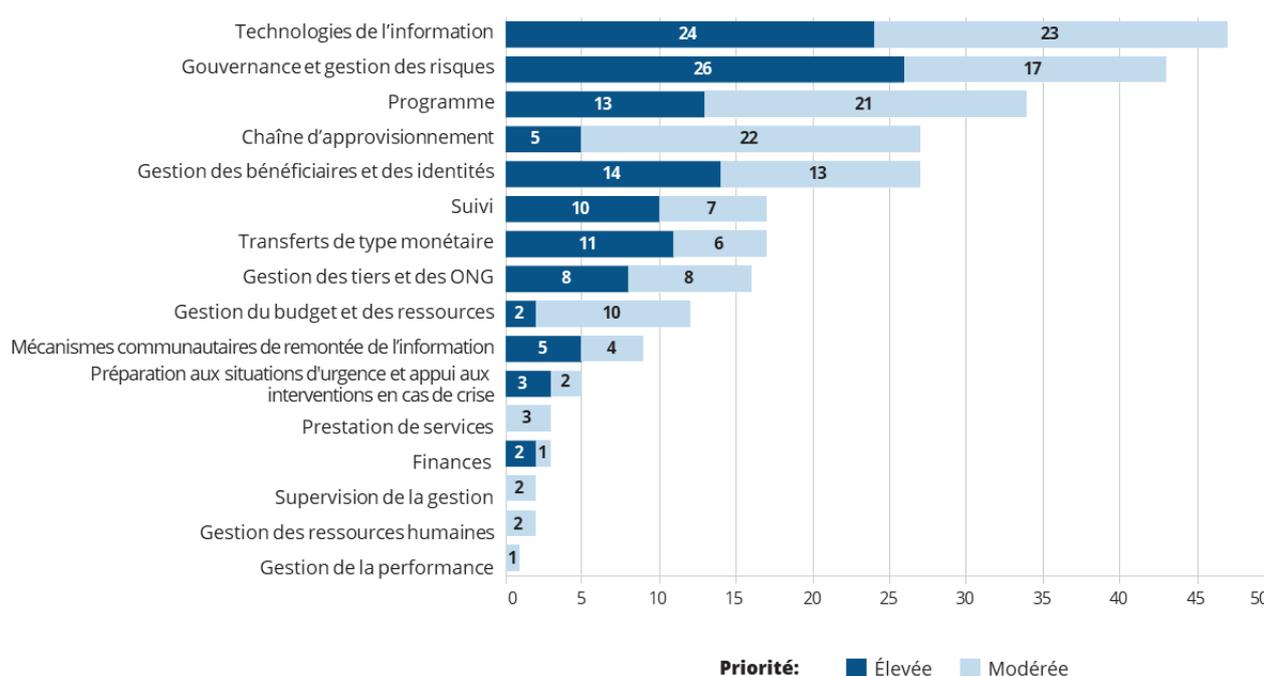
- Processus thématiques/transversaux – audit interne relatif aux affectations d'effectifs durant les situations d'urgence ("améliorations importantes requises") et audit interne de l'Unité des transferts de type monétaire, du commerce de détail et des marchés relevant de la chaîne d'approvisionnement ("quelques améliorations requises");
- Audits des technologies de l'information – audit interne de la gestion des ressources informatiques du PAM ("quelques améliorations nécessaires"); audit interne des risques liés à la numérisation et au traitement des données chez les partenaires coopérants du PAM ("améliorations importantes requises"); audit interne de la gestion du projet relatif aux services de conseil et solutions numériques ("améliorations importantes requises"); audit interne de la sécurité informatique des terminaux et de l'Internet des objets ("améliorations importantes requises"); et audit interne de la gestion de l'accès et de l'identité dans les systèmes informatiques du PAM ("quelques améliorations nécessaires").

Principaux problèmes détectés en 2023

- On trouvera dans cette section une vue d'ensemble des principaux problèmes relevés lors des missions achevées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023.
- Les travaux réalisés font apparaître que le PAM est considéré comme un partenaire fiable et réactif lorsqu'il s'agit d'intervenir face à des situations d'urgence et en cas de crise. Globalement, le PAM entretient des relations solides avec les donateurs et ses homologues gouvernementaux et les compétences techniques spécialisées de son personnel sont largement reconnues.

35. La synthèse des résultats des travaux menés par le Bureau montre que le degré de développement et d'application des principaux dispositifs institutionnels, les problèmes structurels et de capacité, le manque de cohérence des technologies adoptées et la répartition (parfois) floue des responsabilités entre le Siège, les bureaux régionaux et les bureaux de pays sont tous à la racine des problèmes relevés dans des domaines nécessitant des améliorations.
36. Le plan global relatif aux assurances à donner actuellement mis en œuvre devrait permettre de limiter certaines des défaillances constatées en 2023 et à plusieurs reprises ces dernières années. Toutefois, la baisse notable des financements reçus par le PAM pourrait compromettre la mise en œuvre des cadres de gestion, des processus et des systèmes dans ces domaines et exigera d'établir clairement les priorités en matière de ressources.
37. Plus avant, dans un contexte de restrictions budgétaires, il pourrait être très difficile de concilier la capacité du PAM de répondre rapidement et efficacement à des demandes opérationnelles croissantes avec la nécessité d'élaborer, d'établir et de faire appliquer des mécanismes solides relatifs à la gouvernance et à l'obligation de rendre compte de l'action menée ainsi que des systèmes de gestion robustes.
38. Pour faire évoluer l'environnement de contrôle interne du PAM et accroître l'efficacité des opérations, il faudra intégrer davantage les fonctions et les processus institutionnels, comme la planification et la budgétisation ou encore la gestion des risques, aux opérations du PAM. Il faudra également tirer au clair le problème du décalage entre les rôles, les attributions et les responsabilités, qui trouve son origine dans la structure décentralisée du PAM appliquée à la prise de décisions, à la remontée des informations concernant les risques et à la gestion de la performance.
39. Le regroupement des observations par domaine d'audit met en évidence le poids important des audits de pays et des missions axées sur les technologies de l'information menés à terme entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2023, car la plupart des actions convenues correspondent à des domaines généralement couverts par ce type de missions.

Figure 3: Mesures convenues en 2023, par domaine de l'univers d'audit



Notes: ONG: organisations non gouvernementales.

Synthèse des résultats des audits axés sur les opérations menées dans les pays

40. Pour l'audit des opérations menées dans les pays, le Bureau de l'audit interne a continué en 2023 de s'inspirer de la démarche mise en place en 2021 pour s'adapter aux restrictions imposées en raison de la maladie à coronavirus 2019, en concentrant les audits sur cinq domaines essentiels: la gestion des bénéficiaires, les transferts de type monétaire, la chaîne d'approvisionnement (qui comprend les achats, la logistique et la gestion des vivres), le suivi et les aspects financiers. En 2023, le Bureau a ajouté un certain nombre de domaines prioritaires qu'il a déterminés selon une méthode fondée sur les risques appliquée à chaque mission d'audit.
41. En ce qui concerne les fonctions et les processus analysés dans le cadre des missions portant sur les pays, le Bureau de l'audit interne a systématiquement évalué les dispositifs de gouvernance et les mécanismes de gestion des risques et testé l'existence et l'efficacité des principaux contrôles.
42. Les paragraphes qui suivent donnent un aperçu des constatations que l'on retrouve dans les 15 audits axés sur les opérations menées dans un pays et dans la synthèse d'informations sur les petits bureaux de pays en Afrique de l'Ouest pris en compte pour formuler la présente opinion d'audit. Comme on l'a déjà mentionné, le plan global relatif aux assurances à donner qui est actuellement mis en œuvre devrait permettre de remédier à certains des problèmes décrits ci-après.
43. *Gestion des risques:* le Bureau de l'Inspecteur général a constaté qu'il demeurerait nécessaire de renforcer les pratiques de gestion des risques au sein du PAM. Les audits réalisés en 2023 soulignent qu'il est impératif de formaliser et d'intégrer les cadres de gouvernance dans les processus opérationnels pour garantir la responsabilisation et l'efficacité sur le plan organisationnel. Plus précisément, le PAM devrait mettre en place des mécanismes efficaces de signalement des risques à la hiérarchie pour améliorer la capacité de la direction de prendre ses décisions en tenant compte des risques et de rendre des comptes. Le Bureau de l'audit interne relève également qu'il est important de revoir les effectifs des services de gestion des risques pour qu'ils puissent bien fonctionner, compte tenu du rôle essentiel qu'ils jouent dans l'atténuation des risques et le renforcement de la résilience du PAM. En outre, les problèmes causés par l'instabilité de l'environnement opérationnel et la demande croissante liée aux crises nouvelles et récurrentes perdurent, soulignant la nécessité d'adapter les cadres en place au PAM relatifs aux assurances à donner à l'évolution des risques et de la demande opérationnelle.
44. *Gestion de l'identité des bénéficiaires:* les résultats des audits réalisés en 2023 et la quantité de mesures hautement prioritaires qu'ils préconisent mettent en évidence la persistance des problèmes relatifs à la gestion de l'identité des bénéficiaires et soulignent les risques liés au manque de processus et de contrôles solides. Insistant sur la nécessité d'apporter des améliorations, les audits ont diagnostiqué des difficultés chroniques dans la mise en œuvre de processus efficaces de ciblage, de sélection et d'enregistrement de l'identité des bénéficiaires, lesquelles sont aggravées par la faiblesse des garde-fous destinés à atténuer les risques opérationnels et les risques de fraude.
45. Le PAM devrait définir et adopter des principes relatifs aux assurances à donner s'agissant de la gestion des identités ainsi qu'une approche cohérente facilitée par les technologies de l'information pour remédier à ces vulnérabilités dans leur globalité, de même que des mécanismes d'appui, de supervision et de contrôle pour veiller à leur adoption pleine et entière. Le Bureau de l'audit interne prévoit de revenir sur les processus de gestion de l'accès aux identités et les systèmes d'appui dans son plan de travail de 2024.

46. *Gestion des tiers*: les travaux d'audit portant sur la gestion des partenaires coopérants pointent la lenteur des progrès accomplis s'agissant de remédier aux risques récurrents liés au devoir de vigilance et à l'évaluation des capacités, ainsi que des défaillances au niveau de la sélection, de la gestion et de la supervision des partenaires coopérants. Ces questions exigent du PAM qu'il réexamine d'un œil critique l'efficacité des processus et des contrôles actuels et renforce les capacités de sa deuxième ligne de défense pour appuyer et superviser les unités des bureaux de pays chargées des partenariats. Il reste encore beaucoup à faire pour améliorer la mesure des résultats des partenaires coopérants; dans le même temps, le Bureau de l'Inspecteur général constate néanmoins des évolutions positives – notamment un pourcentage croissant de bureaux de pays ayant recours au Portail des partenariats de l'Organisation des Nations Unies – qui visent à faciliter une collaboration harmonisée et efficace entre les organismes des Nations Unies et leurs partenaires.
47. *Mécanismes communautaires de remontée de l'information*: les audits réalisés en 2023 ont établi que l'efficacité des mécanismes communautaires de remontée de l'information était variable suivant les bureaux de pays, constatant qu'il était nécessaire d'y apporter des améliorations. Comme suite au rapport de 2022 qui mettait en exergue des problèmes liés à la visibilité, à l'accès et à la sensibilisation des bénéficiaires, les travaux menés par le Bureau de l'Inspecteur général en 2023 montrent que des mesures volontaristes ont été prises par le PAM et les bureaux de pays pour relever ces défis. La mise en place en janvier 2024 de nouvelles normes d'assurance, de directives et d'outils concernant les mécanismes communautaires de remontée de l'information devrait permettre de définir les attentes plus clairement et de renforcer la responsabilité et l'atténuation des risques. Cette évolution témoigne d'une volonté de garantir la responsabilité à l'égard des populations auxquelles le PAM vient en aide. Le Bureau de l'Inspecteur général engage la direction à continuer de veiller à bien mettre ces nouvelles normes en œuvre dans tous les bureaux de pays. Il continuera d'accorder une attention particulière aux mécanismes communautaires de remontée de l'information dans ses audits des opérations des bureaux de pays en 2024.
48. *Suivi*: tandis que dans son rapport annuel de 2022, le Bureau de l'Inspecteur général réitérait les conclusions des années précédentes concernant l'absence de stratégies, de plans et d'orientations adaptés à des modalités de mise en œuvre particulières, les problèmes de qualité des informations issues du suivi et le manque de séparation hermétique entre activités de mise en œuvre et activités de suivi, il met l'accent dans son rapport de 2023 sur l'absence de solutions informatiques cohérentes à l'appui des processus de suivi dans les bureaux de pays. Les ressources étant de plus en plus limitées et l'accès sans cesse plus restreint, des problèmes importants sont apparus en 2023 au niveau de l'efficacité du suivi. La complexité croissante des situations d'urgence et les problèmes d'accès humanitaire aggravent le risque d'une diminution des activités de suivi et d'une détérioration de la qualité des données. En 2024, le Bureau de l'audit interne a inscrit dans son plan de travail un audit des processus de suivi sur le terrain, compte tenu du rôle crucial que joue le suivi pour mesurer les résultats des programmes, guider les prises de décision, continuer à mettre l'accent sur les résultats des opérations et appuyer l'analyse des effets directs et de l'impact.

49. Enfin, en septembre 2023, le Bureau de l'audit interne a fourni des services consultatifs à l'équipe spéciale chargée du plan d'action du PAM pour une plus grande maîtrise des risques afin de lui exposer les problèmes et des risques récurrents constatés dans le cadre d'audits menés récemment dans 24 bureaux de pays à haut risque et plusieurs domaines d'action privilégiée. L'analyse a fait apparaître trois thèmes nouveaux et récurrents qui soulignent la nécessité de prendre en compte les éléments suivants: i) la séparation des tâches au niveau de la conception des programmes et de leur mise en œuvre, ainsi que des systèmes; ii) les besoins et les coûts liés au contrôle et les ressources qui lui sont affectées, notamment en ce qui concerne les partenaires coopérants et les zones soumises à des restrictions d'accès; iii) l'exploitation des technologies, s'accompagnant de priorités claires à l'appui des contrôles au niveau des pays, l'examen du financement des systèmes fondé sur le recouvrement des coûts et les risques qui exigent un suivi institutionnel.
50. En 2024, le Bureau de l'audit interne évaluera la progression et l'efficacité du plan global relatif aux assurances à donner dans les bureaux de pays à haut risque figurant dans son plan de travail.

Technologies de l'information, sécurité informatique et gestion des données

51. *La numérisation à l'appui des opérations des bureaux de pays:* les audits réalisés en 2023 ont continué de pointer les difficultés que pose l'appui insuffisant apporté aux bureaux de pays en matière de numérisation. En 2023 comme par le passé, le Bureau de l'Inspecteur général a constaté que certains processus de rapprochement n'étaient pas dématérialisés et continuaient d'être effectués manuellement, que les progrès accomplis en matière de transformation numérique étaient variables et qu'il existait des défaillances dans le contrôle de la confidentialité des données dues à des facteurs locaux et institutionnels. Nombre de ces problèmes proviennent du décalage qui existe entre les politiques et processus et les systèmes informatiques sur lesquels ils reposent. Cet état de choses exacerbe les problèmes chroniques de contrôle interne qui touchent de nombreux domaines opérationnels, notamment la gestion de l'identité des bénéficiaires, le suivi et les mécanismes communautaires de remontée de l'information. Sur une note plus positive, le PAM a publié en mai 2023 une nouvelle stratégie en matière d'information et de technologies, qui détaille les ambitions du PAM pour l'avenir dans le domaine des technologies. Cette stratégie ainsi que la stratégie mondiale du PAM en matière de données lancée au début de 2024 devraient permettre de corriger la propension du PAM à sous-utiliser sensiblement les données collectées à des fins de décision et à laisser passer des occasions d'exploiter les technologies à même de soutenir les activités liées aux programmes.
52. *Opérations relatives aux technologies de l'information:* alors que des contrôles internes ont été mis en place pour gérer les appareils informatiques et protéger les données des terminaux, des lacunes importantes ont été constatées dans la gestion des dispositifs de l'Internet des objets ainsi que du principe consistant à "apporter votre équipement personnel de communication" (*Bring your Own Device* en anglais). En outre, la séparation des réseaux a été jugée insuffisante au Siège du PAM, d'où l'importance d'un renforcement des mesures de sécurité des réseaux pour sauvegarder efficacement les ressources essentielles. Il convient de souligner que la direction est consciente de ces risques mais que, faute d'un financement et d'un appui suffisants, ceux-ci vont probablement perdurer dans un avenir prévisible. Les nouvelles coupes budgétaires prévues en 2024 devraient aggraver les risques existants.

53. *Sécurité informatique*: il ressort du rapport d'audit et du rapport consultatif sur les technologies de l'information réalisés en 2023 que l'adoption rapide de technologies, notamment celle de l'Internet des objets, conjuguée à un manque de ressources et d'effectifs, constitue un défi de taille pour les services qui doivent préserver la sécurité informatique et contribuer aux objectifs de transformation numérique du PAM. Les risques dans des domaines tels que la gouvernance et la sécurité de l'informatique en nuage, l'intelligence artificielle et l'informatique parallèle requièrent des stratégies d'atténuation préventives pour faire efficacement face à des menaces en constante évolution. En 2024, le Bureau de l'audit interne se concentrera sur la sécurité informatique et mènera à cet effet des audits sur la cybersécurité et la sécurité de l'informatique en nuage.
54. *Confidentialité des données*: la masse croissante de données détenues par le PAM l'expose à un risque important en matière de confidentialité des données, et ce pour diverses raisons. Le dispositif de sécurité informatique du PAM rend les données décentralisées vulnérables car exposées à des accès non autorisés ou à des intrusions, comme l'a relevé la mission d'audit sur les risques numériques et les risques liés au traitement des données chez les partenaires coopérants. Par ailleurs, la fragmentation des systèmes et la non-dématérialisation de certains processus compliquent dans la pratique la gestion et la sécurisation des données sur diverses plateformes, notamment au niveau des programmes. L'absence de politiques bien définies sur la confidentialité des données aggrave la situation et fragilise la sécurité et la confidentialité des données. L'audit sur la gestion de l'identité des bénéficiaires prévu en 2024 réexaminera, entre autres objectifs relatifs aux processus et aux technologies de l'information, les risques en matière de confidentialité des données.

Résultats d'autres travaux effectués dans le cadre d'activités visant à donner des assurances et de services de conseil

55. L'examen préventif d'intégrité portant sur la gestion des produits alimentaires a confirmé que les détournements de vivres se produisent le plus souvent chez les partenaires coopérants, en raison de l'insuffisance des contrôles de gestion effectués au cours des dernières phases de la livraison des produits alimentaires aux bénéficiaires et de l'absence de mécanismes ou de systèmes permettant de suivre en temps réel les produits alimentaires dont les partenaires ont la garde.
56. Cet examen a également mis en évidence l'insuffisance des contrôles de gestion des stocks aux points de distribution finale. En outre, le PAM ne procède pas à une analyse et à une validation systématiques des pertes signalées par les partenaires, n'opère pas de rapprochement entre les quantités de produits alimentaires prévues pour distribution et celles effectivement distribuées et ne vérifie pas les écarts à la fin de chaque opération de distribution. Il est indispensable de bénéficier du soutien de la direction pour s'attaquer, au niveau institutionnel, aux facteurs structurels à l'origine des faiblesses constatées sur le plan du contrôle, en commençant par une clarification des rôles et des responsabilités concernant la gestion des produits lors des étapes finales ("dernier kilomètre") de l'acheminement de l'aide aux bénéficiaires et en mettant au point une solution intégrée de suivi en temps réel des denrées alimentaires jusqu'au dernier kilomètre.
57. L'audit consacré aux affectations d'effectifs durant les situations d'urgence a permis de formuler plusieurs constatations transversales concernant la prise en main et la gouvernance des procédures en jeu, le suivi, le bien-être du personnel et les systèmes informatiques à l'appui des processus de dotation en effectifs durant les crises, qui ont pesé sur la capacité de la direction d'optimiser la gestion des effectifs du PAM durant les situations d'urgence. En remédiant aux lacunes observées, le PAM pourra améliorer ses capacités d'intervention d'urgence et procéder à un déploiement plus efficace et plus efficient de son personnel durant les crises.

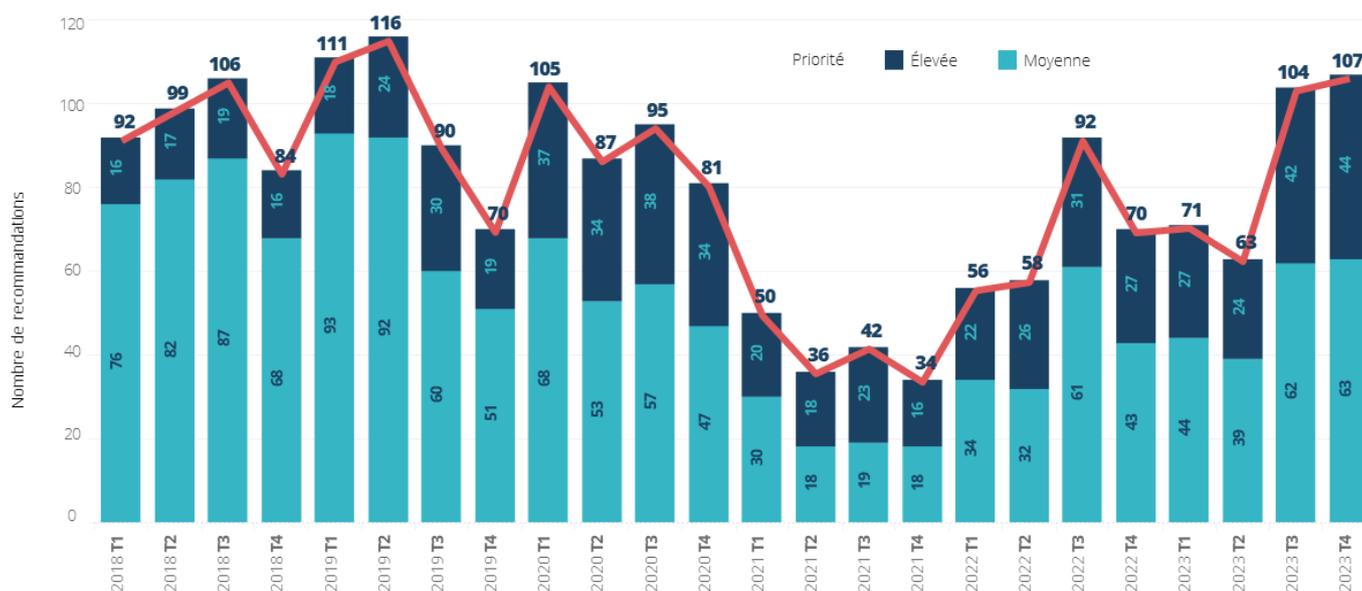
État d'avancement des mesures convenues

58. Le nombre de mesures convenues en instance a considérablement augmenté, passant de 171 au 31 décembre 2022 à 319 au 31 décembre 2023 (voir le [tableau 5](#)). Cette hausse s'explique en partie par le nombre important de mesures convenues définies au cours du dernier trimestre de 2023, mais tient aussi à la baisse des ressources disponibles, qui doivent servir à la fois à appliquer les recommandations et à faire face à une demande opérationnelle croissante.
59. On observe une tendance comparable pour les mesures en retard dont le nombre, en augmentation, est passé de 70 au 31 décembre 2022 à 107 au 31 décembre 2023 (voir la [figure 4](#)), soit une hausse de 53 pour cent. Cette évolution montre que la direction doit veiller à ce que les mesures convenues soient rapidement mises en œuvre.

	Risque élevé 2022	Risque élevé 2023	Risque modéré 2022	Risque modéré 2023	Total 2022	Total 2023
En instance en début d'année	70	61	110	110	180	171
Définies durant la période allant de janvier à décembre	33	125	92	143	125	268
Total	103	186	202	253	305	439
Classées durant la période allant de janvier à décembre	42	43	92	77	134	120
En instance en fin d'année	61	143	110	176	171	319
En retard (dépassement du délai d'application initialement convenu)	27	44	43	63	70	107
En retard (dépassement du délai d'application révisé)	16	22	24	30	40	52

* Dans ce tableau, tous les chiffres se rapportent à l'année civile.

Figure 4: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2018-2023



T = trimestre

60. En raison du nombre considérable de mesures convenues définies au cours du dernier trimestre de 2023, la proportion de mesures en instance depuis moins d'un an a augmenté pour atteindre 76 pour cent au 31 décembre 2023, contre 52 pour cent en 2022 (voir la [figure 5](#)).

Figure 5: Ancienneté des mesures par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2023



Vue d'ensemble des activités du Bureau des inspections et des enquêtes

Services d'enquête

61. Le Bureau des inspections et des enquêtes contribue à honorer l'engagement pris par le PAM de promouvoir un environnement de travail respectueux de la déontologie, sûr et exempt de toute forme d'abus, tout en appliquant une politique de tolérance zéro à l'égard de l'inaction face à la fraude, à la corruption, aux représailles, à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, au harcèlement sexuel et à toute autre forme de comportement abusif. Cela suppose notamment que le Bureau des inspections et des enquêtes s'engage à examiner les allégations de conduite répréhensible et de manquement qui sont portées à sa connaissance et à enquêter à leur sujet s'il y a lieu.
62. Les allégations peuvent mettre en cause des employés du PAM pour des cas présumés de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, de harcèlement sexuel, de harcèlement, d'abus d'autorité ou de discrimination, et de représailles ou d'infraction signalée aux politiques, aux procédures ou à d'autres textes administratifs.
63. Les allégations peuvent également mettre en cause des tiers, comme des fournisseurs ou des partenaires coopérants, en cas de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, ou de comportement abusif à l'encontre de bénéficiaires du PAM.

Volume d'affaires en 2023

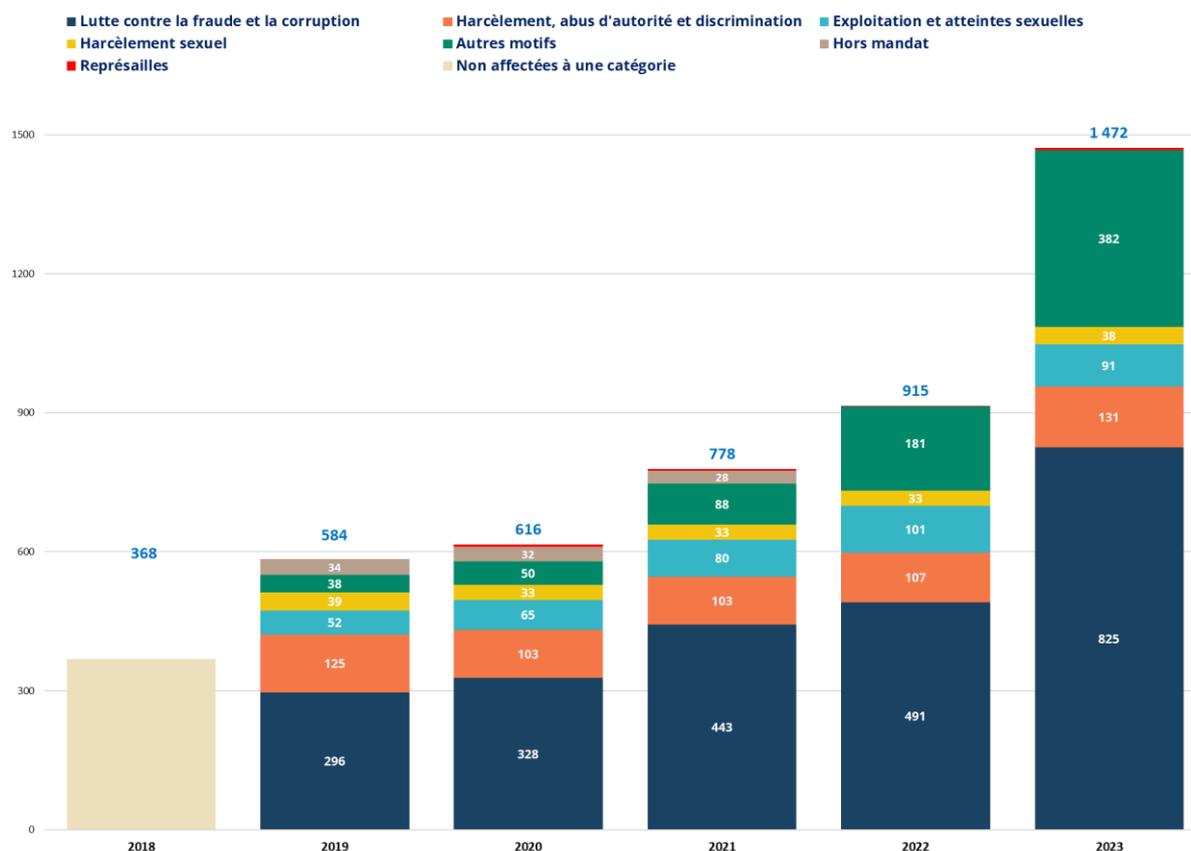
64. Au total, l'activité du Bureau des inspections et des enquêtes a porté sur 2 364 affaires en 2023, ce qui représente une augmentation de 32 pour cent par rapport à 2022, comme le montre le [tableau 6](#) ci-après.

TABLEAU 6: NOMBRE D'AFFAIRES TRAITÉES POUR LA PÉRIODE 2018-2023

	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Affaires reportées de l'année précédente	34	129	368	545	871	892
Plaintes reçues en cours d'année	368	584	616	778	915	1 472
Nombre d'affaires	402	713	984	1 323	1 786	2 364
Affaires classées						
après évaluation préliminaire	(220)	(265)	(347)	(340)	(699)	(1 030)
dont						
– transmises à d'autres instances	(68)	(61)	(100)	(77)	(100)	(280)
– ne justifiant pas la conduite d'une enquête	(152)	(204)	(247)	(263)	(599)	(750)
après la conduite d'une enquête	(53)	(80)	(92)	(112)	(195)	(305)
Nombre total d'affaires classées	(273)	(345)	(439)	(452)	(894)	(1 335)
Affaires reportées à l'année suivante	129	368	545	871	892	1 031
dont						
en phase d'enregistrement	82	274	212	491	529	558
enquête menée par les services de contrôle des partenaires coopérants	Sans objet	Sans objet	125	95	45	76
enquête en cours	47	94	208	285	318	397

Nouvelles plaintes

65. En 2023, le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu 1 472 nouvelles plaintes (voir la [figure 6](#)), soit une augmentation de 61 pour cent par rapport à 2022. La typologie des dossiers reste analogue à celle des années précédentes, les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption représentant 56 pour cent des nouveaux dossiers; viennent ensuite les dossiers classés dans la rubrique "Autres motifs", puis les affaires de harcèlement, d'abus d'autorité et de discrimination et les affaires d'exploitation ou d'atteintes sexuelles, qui représentent respectivement 26, 9 et 3 pour cent des dossiers. Comme auparavant, les allégations ont visé principalement des employés de partenaires coopérants, et en second lieu des employés du PAM. Leur répartition est restée stable sur le plan de l'origine géographique, et correspond aux caractéristiques des crises dans chaque région (nombre et gravité).

Figure 6: Typologie des nouvelles plaintes reçues pour la période 2018-2023*

* Dans les graphiques, les chiffres inférieurs à 5 ne sont pas pris en compte.

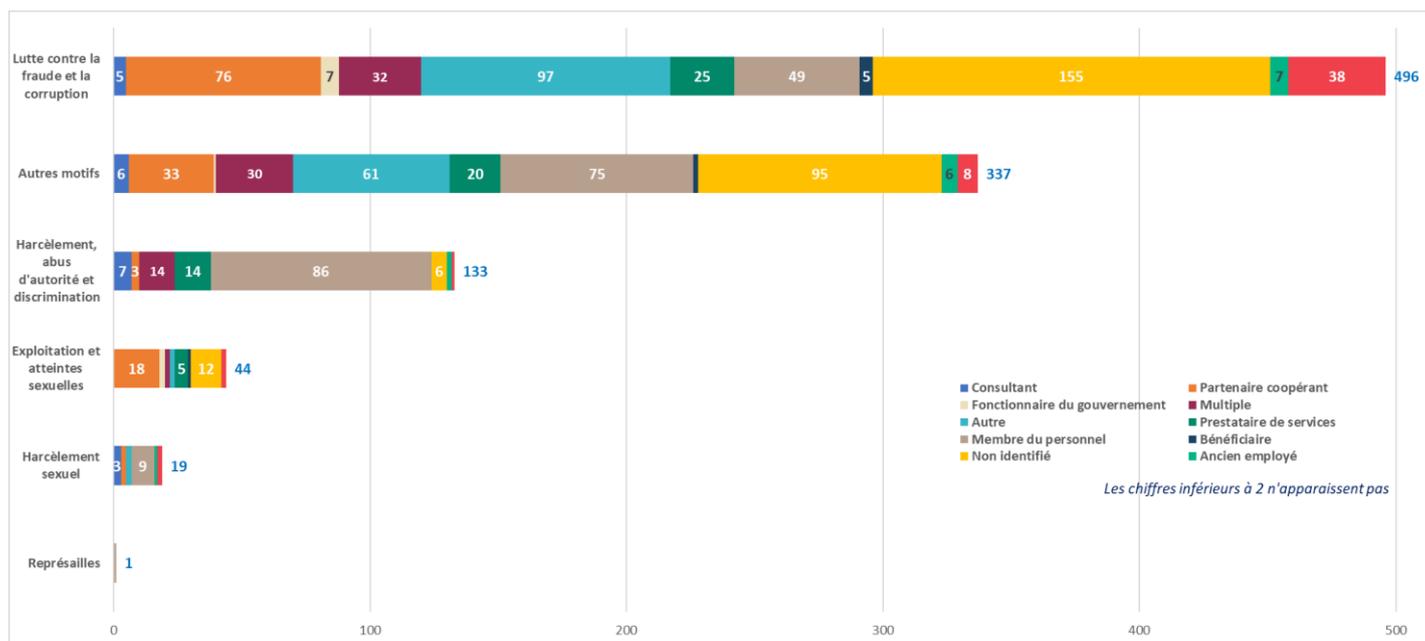
66. Comme les années précédentes, le Bureau des inspections et des enquêtes a constaté une augmentation importante des nouvelles plaintes. Cela s'explique probablement par la conjonction de plusieurs facteurs: la taille du PAM, qui emploie aujourd'hui 23 000 personnes environ; le soutien qu'apporte la direction aux inspections et aux enquêtes; les activités de sensibilisation menées par le Bureau; les efforts constants déployés par celui-ci pour solliciter les personnes qui participent aux enquêtes et communiquer efficacement avec elles, de l'enregistrement des plaintes au classement des dossiers; et, peut-être, une plus grande confiance dans la capacité du Bureau de gérer les allégations en toute confidentialité.

Évaluation et hiérarchisation des affaires lors de la phase d'enregistrement

67. Toutes les nouvelles plaintes passent entre les mains du service d'enregistrement mis en place en 2019. L'équipe de ce service est désormais bien rodée et a prouvé qu'elle était capable de recevoir, d'évaluer et de gérer un nombre considérable de plaintes.
68. Les plaintes sont évaluées, notamment au regard du mandat du Bureau des inspections et des enquêtes, de leur crédibilité, et pour déterminer si elles justifient la conduite d'une enquête ou s'il est préférable qu'elles soient traitées par une autre unité du PAM, comme la Division des ressources humaines, le Bureau de l'Ombudsman, le Bureau de la déontologie, le Bureau des services juridiques ou la direction du PAM.
69. Ainsi, seules les plaintes pour lesquelles la conduite d'une enquête est jugée justifiée sont transmises aux équipes d'enquête, ce qui garantit une utilisation optimale des moyens d'investigation.

70. En 2023, le Bureau de l'Inspecteur général a classé 1 030 plaintes après leur évaluation en phase d'enregistrement (699 en 2022); sur ce total, 280 ont été transmises à d'autres unités du PAM ou d'autres entités des Nations Unies, et 750 n'ont pas justifié la conduite d'une enquête pour diverses raisons, par exemple dans les cas suivants: l'affaire ne relève pas du mandat du Bureau de l'Inspecteur général; de prime abord, la plainte n'est pas suffisamment étayée par des indices sérieux; les plaignants ont retiré leur plainte; ou les plaignants ont refusé de coopérer ou de répondre aux demandes de renseignements du Bureau des inspections et des enquêtes.

Figure 7: Affaires classées après évaluation en phase d'enregistrement



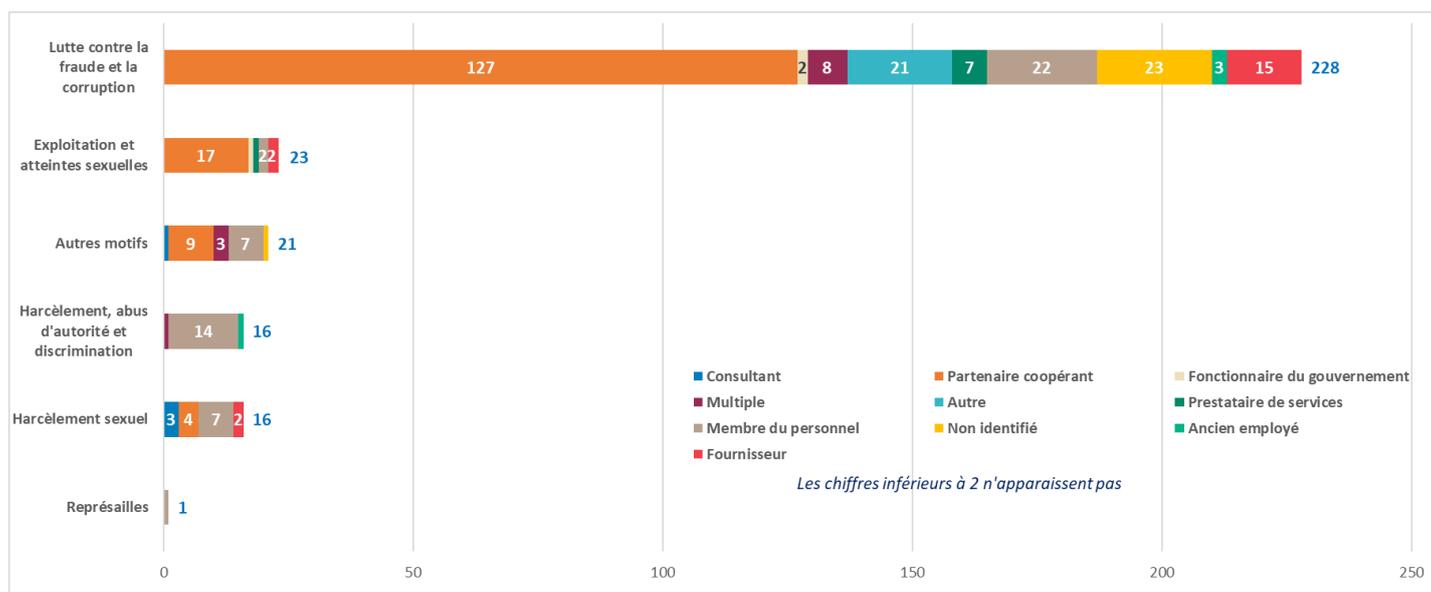
71. Fin 2023, 558 plaintes étaient en phase d'enregistrement, et 76 autres en attente d'un complément d'information ("en suspens"). Les affaires liées à la lutte contre la fraude et la corruption sont les plus nombreuses (60 pour cent du nombre total de dossiers en phase d'enregistrement) compte tenu de la priorité accordée au traitement le plus rapide possible des dossiers concernant des problèmes de comportement. Les cas dans lesquels un auteur présumé était déjà identifié se répartissent à parts égales entre les partenaires coopérants et les employés du PAM.

Activités d'enquête

72. Le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 305 enquêtes en 2023 (voir la [figure 8](#)), dont 152 (50 pour cent) ont établi le bien-fondé des allégations. Dans la plupart des cas, des employés de partenaires coopérants étaient mis en cause dans des affaires relevant de la lutte contre la fraude et la corruption ou des affaires d'exploitation et d'atteintes sexuelles.
73. La liste des rapports relatifs à des allégations fondées est présentée à l'annexe II (détail des affaires par région) et à l'annexe III (rapports regroupés en fonction de la politique concernée et du type de sujet)¹.

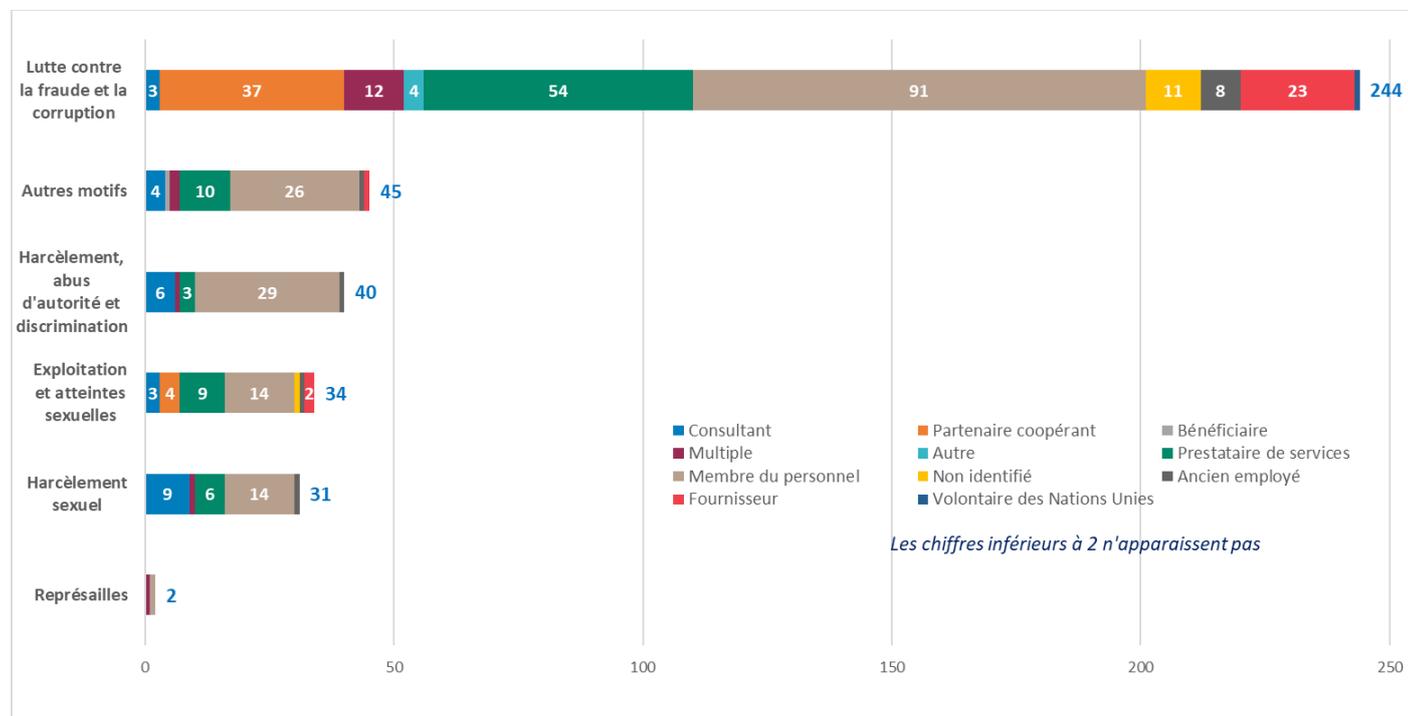
¹ La Division des ressources humaines du PAM établit chaque année un rapport sur les pratiques en matière disciplinaire, qui fait une synthèse des mesures prises dans les cas où des allégations concernant des membres du personnel du PAM se révélaient fondées. L'édition 2023 de ce document sera mise en ligne dès que possible dans l'Espace du site Web du Conseil réservé aux membres.

Figure 8: Enquêtes conclues en 2023



74. Fin 2023, 396 enquêtes étaient en cours (voir la figure 9); leur ventilation par type d'allégation est présentée dans les sections ci-après. Les membres du personnel représentent 44 pour cent des auteurs présumés. À la même date, les administrateurs de classe D-1 et au-dessus comptaient pour un peu plus de 3 pour cent de l'ensemble des personnes visées par une enquête (13 sur 396), principalement pour des problèmes de comportement.

Figure 9: Enquêtes en cours en 2023



Fraude

75. En ce qui concerne les enquêtes achevées en 2023, 228 concernaient des allégations de violation de la politique de lutte contre la fraude et la corruption, dont 124 étaient fondées, notamment 6 mettant en cause des employés du PAM (voir le détail à l'annexe III). Fin 2023, 244 enquêtes portant sur des affaires de ce type étaient en cours, dont 98 pour cent concernaient des membres du personnel de classe inférieure à P-5 ou des personnes n'appartenant pas au personnel du PAM.
76. Les pertes sont avérées lorsqu'elles sont étayées par des éléments recueillis au cours d'une enquête. Le montant des pertes avérées est établi sur la base des résultats des enquêtes achevées et, de ce fait, ne représente pas nécessairement la totalité des pertes subies par le PAM du fait de violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption. Dans ce domaine, en 2023, ce sont les enquêtes mettant en cause des partenaires coopérants qui ont mis au jour les pertes avérées les plus importantes. Au 31 décembre 2023, le Bureau des inspections et des enquêtes a établi que les pertes avérées subies par le PAM du fait de violations de la politique de lutte contre la fraude et la corruption s'élevaient à 5 249 304,03 dollars, dont le PAM avait recouvré 1 572 329,11 dollars en 2023.

Harcèlement, abus d'autorité et discrimination

77. Seize enquêtes sur des comportements abusifs ont été achevées en 2023. Elles concernaient toutes des employés du PAM, et dans quatre cas, le bien-fondé des allégations a été établi. Quarante enquêtes sur des comportements abusifs diligentées par le Bureau des inspections et des enquêtes étaient en cours à la fin de 2023, dont 18 pour cent visaient des membres du personnel de direction (D-1 ou plus).

Harcèlement sexuel

78. En 2023, le Bureau des inspections et des enquêtes a achevé 16 enquêtes portant sur des allégations de harcèlement sexuel. Dix d'entre elles concernaient des employés du PAM, dont six ont permis de confirmer les faits. Dans les quatre affaires mettant en cause des employés des partenaires coopérants, le bien-fondé des allégations a été établi. Deux affaires visant un employé d'un fournisseur se sont avérées infondées.
79. Fin 2023, 31 enquêtes portant sur des faits de harcèlement sexuel diligentées par le Bureau des inspections et des enquêtes étaient en cours, dont 6 pour cent visaient des membres du personnel de direction (D-1 ou plus).

Exploitation et atteintes sexuelles

80. Tous les employés du PAM sont tenus de signaler au Bureau des inspections et des enquêtes les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles. En 2023, celui-ci a mené 23 enquêtes sur des allégations de ce type, dont 9 étaient fondées (7 mettant en cause des employés de partenaires coopérants) et 14 étaient sans fondement. Fin 2023, 34 enquêtes de ce type étaient en cours, mettant en cause presque à parts égales des membres du personnel du PAM, des prestataires de services ou des employés de partenaires coopérants.
81. Les entités des Nations Unies sont tenues de signaler au Secrétaire général, sans préciser l'identité des personnes concernées, toute allégation d'exploitation ou d'atteintes sexuelles² sous réserve qu'elle soit étayée par des informations suffisantes pour établir un cas possible d'exploitation ou d'atteintes sexuelles dont la victime ou l'auteur sont identifiables. L'information correspondante est alors rendue publique. Le Bureau des inspections et des enquêtes a satisfait à cette obligation de déclaration en 2023.

² [Système des Nations Unies: Données sur les allégations – Modalités pour la publication des allégations.](#)

Suite donnée aux enquêtes confirmant les allégations

82. S'il est établi que des employés du PAM ont effectivement enfreint les dispositions de réglementations, de règles ou de politiques du PAM, les rapports d'enquête correspondants sont alors communiqués à la Division des ressources humaines, qui les examine et les transmet à la direction, accompagnés, s'il y a lieu, d'une recommandation sur les sanctions disciplinaires à prendre.
83. Lorsque les allégations de fraude mettent en cause des personnes employées par des fournisseurs ou des partenaires coopérants du PAM, les dossiers sont transmis aux services d'enquête de ces entités, si celles-ci en sont dotées et s'ils sont jugés compétents, et font l'objet d'un suivi par le Bureau des inspections et des enquêtes jusqu'à la conclusion de l'enquête. Dans certaines circonstances, le Bureau peut se charger de l'enquête si une partie extérieure n'est pas en mesure de la mener. Si un fournisseur ou un partenaire coopérant du PAM est soupçonné de s'être livré à une pratique interdite, telle que fraude, corruption, vol, collusion, coercition ou obstruction, dans le cadre d'un accord ou d'un contrat financé par le PAM, le Bureau procède à l'enquête et transmet tout rapport établissant le bien-fondé des accusations au Comité des sanctions à l'encontre des fournisseurs du PAM, qui l'examine et décide des suites à donner.

Inspections

84. Les inspections sont des enquêtes menées dans des domaines perçus comme présentant des risques; elles n'entrent pas dans le champ du plan de travail annuel relatif aux activités visant à donner des assurances et sont diligentées en l'absence d'allégation précise.
85. Le Bureau des inspections et des enquêtes procède actuellement à une inspection relative à des pratiques frauduleuses qui n'est pas encore achevée.

Poursuite de la coopération du Bureau des inspections et des enquêtes avec des services de contrôle extérieurs

86. Le Bureau des inspections et des enquêtes a continué de mettre à profit l'initiative lancée par le Bureau de l'audit interne en 2017 pour renforcer la coordination avec les services de contrôle des partenaires coopérants. En 2023, le Bureau des inspections et des enquêtes et les services de contrôle extérieurs ont travaillé ensemble sur 183 affaires; 112 enquêtes ont permis d'établir que les allégations étaient fondées, ce qui a conduit le partenaire à prendre des sanctions disciplinaires. Le Bureau des inspections et des enquêtes continuera de renforcer et d'améliorer ses relations de travail avec les services de contrôle des partenaires coopérants.

Augmentation de la charge de travail et des ressources

87. Le nombre d'affaires traitées par le Bureau des inspections et des enquêtes – à savoir les affaires reportées de l'année précédente et les nouvelles – a considérablement augmenté au cours des cinq dernières années: ainsi, le Bureau avait reçu 368 plaintes en 2018 contre 1 472 en 2022; de même, il avait achevé l'évaluation aux fins d'enregistrement de 220 dossiers en 2018, contre 1 030 en 2023, et avait conclu 53 enquêtes en 2018 contre 305 en 2023, en plus de 396 enquêtes en cours à la fin de l'année. Le nombre moyen d'enquêtes par enquêteur est passé de 6,5 en 2018 à 22 en 2023. En 2023, le Bureau des inspections et des enquêtes a reçu l'ensemble des ressources qui lui avaient été allouées en 2021 et 2022.

Autres activités de conseil et activités interinstitutions

88. Au cours de 2023, le Bureau de l'Inspecteur général, en collaboration avec le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes, a contribué à l'élaboration d'un grand nombre de projets de politiques et de circulaires et a assisté, en qualité d'observateur, à plusieurs comités de gestion ou conseils, à l'occasion desquels il a dispensé des avis consultatifs. Le Bureau de l'Inspecteur général a également formulé des suggestions et contribué aux négociations menées par la direction à propos de multiples accords complexes avec des donateurs concernant les clauses relatives à l'audit interne et aux enquêtes, notamment, mais pas seulement, en matière de fraude et de corruption. Il s'est également conformé, malgré leur augmentation massive, aux exigences des donateurs en matière de communication d'informations, en particulier en ce qui concerne les enquêtes.
89. Par ailleurs, en 2023, le Bureau de l'audit interne et le Bureau des inspections et des enquêtes ont poursuivi leur collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies, des institutions financières multilatérales et d'autres organisations internationales dans le cadre de leurs réseaux de pairs respectifs, en participant à des activités conjointes concernant notamment le partage des connaissances sur un certain nombre de thèmes particuliers.

Perspectives

90. Le Bureau de l'Inspecteur général tient à remercier le Conseil d'administration et le Comité consultatif de contrôle indépendant, la Directrice exécutive, la haute direction et tous les collègues du PAM de leur soutien constant, qui lui a permis de s'acquitter efficacement de son mandat en 2023.
91. Pour l'avenir, faire coïncider les attentes que suscite le Bureau de l'Inspecteur général avec l'environnement opérationnel du PAM en évolution rapide et de graves problèmes budgétaires demeure un défi majeur. Le Bureau de l'Inspecteur général reste déterminé à fournir des services de grande qualité, dans les limites des ressources dont il dispose.
92. S'agissant des audits internes, le Bureau continuera de mettre l'accent sur l'utilisation de l'analytique des données et de la technologie, sur l'actualisation de ses méthodes et sur l'exploitation aussi poussée que possible des synergies avec d'autres fonctions de contrôle indépendantes.
93. Pour sa part, le Bureau des inspections et des enquêtes se concentrera sur la manière de mener à bien ses activités dans la limite des ressources disponibles et s'attachera à rechercher des améliorations possibles pour faire face à la charge de travail croissante et répondre aux attentes concernant le traitement de dossiers de plus en plus complexes dans le respect des procédures régulières ainsi que des exigences de plus en plus nombreuses en matière de communication d'informations et de transparence.

ANNEXE I**Rapports d'audit et rapports à vocation consultative pris en considération pour établir l'opinion annuelle (janvier à décembre 2023)**

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*					
Mission d'audit		Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport et appréciation
1	Audit interne de la gestion des ressources informatiques du PAM (<i>technologies de l'information</i>)	AR/23/01	7	0	Quelques améliorations requises
2	Audit interne des opérations du PAM en Sierra Leone (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/02	12	5	Améliorations importantes requises
3	Audit interne des opérations du PAM en Guinée (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/03	14	12	Sans efficacité/insuffisant
4	Audit interne des opérations du PAM en Ukraine (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/04	10	0	Quelques améliorations requises
5	Audit interne des opérations du PAM en République démocratique du Congo (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/05	11	3	Améliorations importantes requises
6	Audit interne des opérations du PAM au Bénin (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/06	13	8	Améliorations importantes requises
7	Audit interne des opérations du PAM en Éthiopie (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/07	11	4	Améliorations importantes requises
8	Audit interne des opérations du PAM au Libéria (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/08	12	5	Améliorations importantes requises
9	Audit interne des opérations du PAM au Tchad (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/09	13	7	Améliorations importantes requises
10	Audit interne sur les risques liés à la numérisation et au traitement des données chez les partenaires coopérants (<i>processus thématique et transversal</i>)	AR/23/10	6	2	Améliorations importantes requises
11	Audit interne sur les affectations d'effectifs durant les situations d'urgence (<i>processus thématique et transversal</i>)	AR/23/11	6	4	Améliorations importantes requises
12	Audit interne des opérations du PAM en Ouganda (<i>bureau de pays</i>)	AR/23/12	8	0	Quelques améliorations requises

A: RAPPORTS VISANT À DONNER DES ASSURANCES ET APPRÉCIATIONS*					
Mission d'audit		Cote du rapport	Nombre de mesures convenues	Dont mesures à priorité élevée	Conclusion du rapport et appréciation
13	Audit interne des opérations du PAM au Honduras (bureau de pays)	AR/23/13	21	15	Améliorations importantes requises
14	Audit interne de l'Unité du PAM chargée des transferts de type monétaire liés à la chaîne d'approvisionnement, du commerce de détail et des marchés (processus thématique et transversal)	AR/23/14	12	0	Quelques améliorations requises
15	Audit interne de la gestion du projet relatif aux services de conseil et solutions numériques (technologie de l'information)	AR/23/15	11	8	Améliorations importantes requises
16	Audit interne des opérations du PAM en République bolivarienne du Venezuela (bureau de pays)	AR/23/16	13	5	Quelques améliorations requises
17	Audit interne sur la sécurité informatique des terminaux et de l'Internet des objets (technologie de l'information)	AR/23/17	6	4	Améliorations importantes requises
18	Audit interne de la gestion de l'accès et de l'identité dans les systèmes informatiques (technologie de l'information)	AR/23/18	7	3	Quelques améliorations requises
19	Audit interne des opérations du PAM au Bangladesh (bureau de pays)	AR/23/19	18	5	Améliorations importantes requises
20	Audit interne des opérations du PAM à Sri Lanka (bureau de pays)	AR/23/20	12	5	Quelques améliorations requises
21	Audit interne des opérations du PAM à Madagascar (bureau de pays)	AR/23/21	20	16	Sans efficacité/insuffisant
22	Audit interne des opérations du PAM en Somalie (bureau de pays)	AR/23/22	25	14	Améliorations importantes requises

* Les rapports d'audit interne et leurs dates de publication respectives sont disponibles à l'adresse <https://www.wfp.org/audit-reports>.

B: RAPPORTS À VOCATION CONSULTATIVE

Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication effective
1	Rapport consultatif sur les risques liés aux données sur la santé des employés	AA/23/01	Décembre 2023
2	Rapport consultatif sur l'évaluation des risques liés aux technologies de l'information et des communications au PAM	AA/23/02	Décembre 2023

C: EXAMENS PRÉVENTIFS D'INTÉGRITÉ

Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication effective
1	Gestion des denrées alimentaires – Phase 2	PIR/23/01	Mai 2023

D: EXAMENS SPÉCIAUX

Titre du rapport		Montant et période	Opinion
1	Projet du Fonds pour l'adaptation – Sri Lanka et Inde	100 000 dollars 17 mars 2021 au 30 août 2022	Opinion sans réserve

E: SYNTHÈSES D'INFORMATIONS

Titre du rapport		Cote du rapport	Date de publication
1	Synthèse des informations recueillies dans le cadre des audits menés dans les petits bureaux de pays en Afrique de l'Ouest	Sans objet	Août 2023

ANNEXE II

Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par région

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique						
1	2022-514	Harcèlement sexuel	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	-	-
2	2022-036	Pratique frauduleuse – fraude mettant en cause un partenaire coopérant ayant surfacturé au PAM des billets d'avion pour des vols intérieurs	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	33,11	-
3	2022-741	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	1 613,17	1 613,17
4	2023-041	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	18 395,85	-
5	2023-085	Pratique frauduleuse – fraude à l'encontre d'un animateur communautaire	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
6	2023-195	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
7	2023-196	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	2 258,28	2 258,28
8	2023-040	Vol ou détournement - détournement de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Août 2023	11 330,59	11 330,59
9	2023-451	Exploitation et atteintes sexuelles – atteintes sexuelles sur mineur de la part d'un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	-	-
10	2023-630	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	2 631,66	-
11	2023-835	Vol ou détournement - détournement de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Août 2023	11 915,00	-
12	2023-793	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Octobre 2023	22 089,16	22 089,16
13	2021-095	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Décembre 2023	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et l'Europe orientale						
14	2019-261	Abus d'autorité et harcèlement	Membre du personnel	Janvier 2023	Sans objet	Sans objet
15	2022-444	Pratique frauduleuse – parties externes visant à influencer une décision future d'appel d'offres du PAM	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	-	
16	2023-007	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	1 892,00	1 892,00
17	2023-074	Pratique frauduleuse – enregistrement de ses propres empreintes digitales lors de l'inscription des bénéficiaires et réclamation des prestations en découlant	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	33 783,00	33 783,00
18	2023-186	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	296,24	296,24
19	2023-270	Pratique frauduleuse – falsification de bons au détriment des bénéficiaires	Fournisseur	Mars 2023	-	-
20	2020-045	Harcèlement et discrimination (remarques homophobes)	Ancien membre du personnel	Mai 2023	-	-
21	2021-057	Pratique frauduleuse – falsification de documents par un fournisseur du PAM	Fournisseur	Juin 2023	-	-
22	2021-091	Pratique frauduleuse – falsification de documents par un fournisseur du PAM	Fournisseur	Juin 2023	-	-
23	2023-217	Manquement aux obligations et utilisation abusive des ressources	Multiple	Juin 2023	-	-
24	2021-092	Pratique frauduleuse – présentation de documents falsifiés	Fournisseur	Juillet 2023	-	-
25	2023-761	Pratique frauduleuse de parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2023	-	-
26	2023-754	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Multiple	Novembre 2023	11 185,99	11 185,99
27	2023-1149	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Fournisseur	Novembre 2023	570,79	-
28	2019-281	Harcèlement, abus d'autorité et discrimination	Membre du personnel	Décembre 2023	-	-
29	2019-306	Pratique frauduleuse et manquement aux obligations	Membre du personnel	Décembre 2023	1 526,00	-
30	2022-179	Non-déclaration d'une relation intime et d'un conflit d'intérêts	Membre du personnel	Décembre 2023	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
31	2023-1050	Exploitation sexuelle d'une bénéficiaire par l'employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	-	-
Bureau régional pour l'Afrique de l'Ouest						
32	2019-309	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Mars 2023	Sans objet	Sans objet
33	2022-058	Exploitation et atteintes sexuelles – relations sexuelles avec des personnes mineures contre de l'argent	Fournisseur	Janvier 2023	Sans objet	Sans objet
34	2022-458	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	-	-
35	2022-596	Pratique frauduleuse – détournement de fonds dans le cadre des transferts de type monétaire	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	919,49	919,49
36	2022-681	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	23 309,00	-
37	2022-867	Vol ou détournement – vol et vente non autorisée de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	2 367,76	-
38	2020-138	Pratique frauduleuse – demandes frauduleuses de remboursement de frais médicaux	Membre du personnel	Juin 2023	3 442,53	-
39	2021-097	Exploitation et atteintes sexuelles – atteintes sur personne mineure	Titulaire d'un contrat de services	Juin 2023	-	-
40	2021-638	Vol ou détournement – détournement et revente de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
41	2022-092	Vol ou détournement – en lien avec le programme de transferts de type monétaire	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2023	2 590,00	1 145,60
42	2022-675	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2023	616,40	616,40
43	2022-863	Exploitation et atteintes sexuelles	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	-	-
44	2022-869	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Fournisseur	Avril 2023	6 000,00	-
45	2023-200	Pratique frauduleuse – vol et vente non autorisée de produits alimentaires	Fournisseur	Juin 2023	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
46	2023-296	Pratique frauduleuse – demande de pots-de-vin par un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2023	-	-
47	2023-309	Pratique frauduleuse – collusion entre les employés du partenaire coopérant et ceux du prestataire de services financiers	Multiple	Mai 2023	759 302,52	-
48	2022-342	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Août 2023	38,00	-
49	2022-669	Pratique frauduleuse – vente de cartes de ration à des personnes non bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2023	-	-
50	2022-809	Pratique frauduleuse – détournement de fonds dans le cadre de transferts de type monétaire	Fournisseur	Août 2023	16 688,59	16 688,59
51	2023-654	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Juillet 2023	12 417,00	-
52	2023-660	Pratique frauduleuse – détournement de fonds et de produits alimentaires destinés aux bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	-	-
53	2022-592	Pratique frauduleuse de la part de parties externes	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	234,34	-
54	2023-677	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Non identifié	Septembre 2023	276,73	-
55	2023-715	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Fournisseur	Août 2023	3 756,43	3 756,43
56	2022-467	Harcèlement sexuel et moral	Consultant	Novembre 2023	-	-
57	2023-1109	Exploitation et atteintes sexuelles – exploitation sexuelle de bénéficiaires recevant des produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	-	-
58	2023-1203	Harcèlement sexuel	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	-	-
59	2023-618	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	1 133,00	-
60	2023-739	Manquement au Code de conduite de la part d'un employé d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Afrique australe						
61	2021-421	Pratique frauduleuse - transactions frauduleuses et fausses factures	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	87,00	87,00
62	2021-658	Pratique frauduleuse - enregistrement de bénéficiaires ne satisfaisant pas aux conditions requises	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	1 052,61	-
63	2022-385	Vol ou détournement - détournement de cartes SCOPE	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	40 678,00	40 678,00
64	2022-521	Pratique frauduleuse - demande d'argent aux bénéficiaires en échange de leur enregistrement sur les listes de distribution	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	121 887,00	121 887,00
65	2022-727	Vol ou détournement	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	2 932,96	2 932,96
66	2022-726	Vol ou détournement - détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	3 217,40	3 217,40
67	2022-336	Corruption - demandes d'argent aux bénéficiaires de la part d'employés d'un partenaire coopérant en échange de l'assistance du PAM	Employés d'un partenaire coopérant	Juin 2023	-	-
68	2022-415	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Fournisseur	Juin 2023	12 539,45	12 539,45
69	2022-838	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Non identifié	Juin 2023	754,33	-
70	2022-839	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Non identifié	Juin 2023	222,70	-
71	2022-840	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Non identifié	Juin 2023	90,58	-
72	2022-841	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Non identifié	Juin 2023	175,99	-
73	2022-842	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Juin 2023	1 122,56	-
74	2023-055	Pratique frauduleuse - fraude et coercition à l'encontre de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
75	2023-226	Pratique frauduleuse - recours à des volontaires sous-payés par des employés d'un partenaire coopérant	Employés d'un partenaire coopérant	Avril 2023	2 088,00	2 088,00

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
76	2023-291	Exploitation et atteintes sexuelles – viol sur personne mineure	Fournisseur	Juin 2023	-	-
77	2023-432	Pratique frauduleuse – détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2023	3 065,00	-
78	2023-457	Pratique frauduleuse – fraude et détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	-	-
79	2021-558	Harcèlement sexuel	Consultant	Juillet 2023	-	-
80	2023-694	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Fonctionnaire du gouvernement	Septembre 2023	1 237,37	218,31
81	2023-695	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Août 2023	1 073,70	1 073,70
82	2023-814	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2023	55 831,19	55 831,19
83	2021-401	Pratiques frauduleuses et corruption	Membre du personnel	Octobre 2023	-	-
84	2022-335	Pratiques frauduleuses – mauvais usage des jetons remis lors des distributions de vivres	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2023	-	-
85	2023-615	Actes de corruption commis par un ancien travailleur humanitaire employé par un partenaire coopérant du PAM	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	-	-
86	2023-1104	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Novembre 2023	551,69	551,69
87	2023-731	Détournement de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	-	-
88	2023-832	Tentative de vol par des employés d'un partenaire coopérant	Employés d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Bureau régional pour l'Afrique de l'Est						
89	2020-592	Manquement aux obligations – négligence grave et violation des dispositions d'une politique	Membre du personnel	Janvier 2023	Sans objet	Sans objet
90	2021-474	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	1 349,53	1 349,53
91	2021-761	Pratique frauduleuse – fraude sur les taux de change	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	-	-
92	2022-193	Pratique frauduleuse – présentation de fausses attestations universitaires	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	-	-
93	2022-273	Harcèlement sexuel	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	Sans objet	Sans objet
94	2022-300	Vol ou détournement – vol d'articles non alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	1 400,00	1 400,00
95	2022-407	Pratique frauduleuse – détournement de prestations dues aux bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	35,00	-
96	2022-494	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	377,80	-
97	2022-503	Pratique frauduleuse – falsification de documents médicaux	Employé d'un partenaire coopérant	Janvier 2023	-	-
98	2022-581	Vol ou détournement – vol d'articles non alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	-	-
99	2022-582	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Février 2023	4 223,22	4 223,22
100	2022-773	Vol ou détournement – demande d'articles qui n'avaient pas été correctement comptabilisés	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	-	-
101	2022-782	Pratique frauduleuse – mauvaise gestion des cartes SCOPE du PAM et appropriation d'une partie des prestations dues aux bénéficiaires	Tiers extérieur au PAM	Janvier 2023	-	-
102	2022-830	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Février 2023	151,78	-
103	2023-129	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	March 2023	1 011,73	1 011,73
104	2020-117	Pratiques frauduleuses et collusion mettant en cause un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	473 268,30	56 237,86

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
105	2020-155	Pratiques frauduleuses et collusion mettant en cause un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
106	2020-319	Pratiques frauduleuses, corruption et collusion mettant en cause un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Mai 2023	100 055,09	-
107	2022-082	Pratique frauduleuse - paiement exigé des bénéficiaires pour les inscrire à un programme de filet de sécurité géré par le PAM	Tiers extérieur au PAM	Juin 2023	-	-
108	2022-753	Autres motifs - violation des normes de conduite ou de sécurité d'un partenaire coopérant	Employé d'un partenaire coopérant	Juin 2023	-	-
109	2022-875	Vol ou détournement - vol de produits alimentaires et d'articles non alimentaires	Non identifié	Mai 2023	85,00	-
110	2023-523	Vol ou détournement - vol de produits d'aide alimentaire	Non identifié	Juin 2023	20,00	-
111	2018-273	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Août 2023	-	-
112	2020-265	Exploitation et atteintes sexuelles - relations sexuelles en échange de biens ou de services	Membre du personnel	Septembre 2023	-	-
113	2020-398	Pratique frauduleuse - duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	247 404,47	-
114	2020-401	Pratique frauduleuse - duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	31 396,50	-
115	2020-540	Pratique frauduleuse - duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Juillet 2023	6 610,95	-
116	2022-209	Pratique frauduleuse - soumission de documents présentant un gonflement du kilométrage parcouru et de la demande de paiement	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2023	-	-
117	2022-734	Exploitation et atteintes sexuelles - exploitation sexuelle de bénéficiaires recevant des produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2023	-	-
118	2023-187	Pratique frauduleuse - pots-de-vin et corruption	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2023	-	-

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
119	2023-390	Pratique frauduleuse – formateurs en alphabétisation financière fictifs ayant reçu des jetons du PAM	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2023	730,00	730,00
120	2023-417	Pratique frauduleuse – falsification de listes de bénéficiaires et soumission pour paiement	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2023	953,44	953,44
121	2023-678	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Fournisseur	Août 2023	2 183,97	2 183,97
122	2023-901	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Septembre 2023	2 705,00	2 705,00
123	2020-399	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2023	286 202,00	-
124	2023-783	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Septembre 2023	-	-
125	2020-400	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2023	67 462,83	-
126	2020-402	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Octobre 2023	13 200,00	-
127	2021-610	Corruption, collusion, coercition, comportement abusif et conflit d'intérêts	Membre du personnel	Octobre 2023	-	-
128	2023-894	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Octobre 2023	1 895,66	1 895,66
129	2020-539	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	231 323,02	-
130	2023-123	Vol ou détournement – détournement de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Novembre 2023	27 049,00	-
131	2023-599	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	-	-
132	2023-706	Pratiques frauduleuses mettant en cause des employés d'un partenaire coopérant du PAM	Employés d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	-	-
133	2023-725	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Novembre 2023	665,46	-
134	2023-844	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Novembre 2023	891,00	621,00
135	2023-1220	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Novembre 2023	1 283,40	-
136	2023-1230	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Novembre 2023	216,00	198,00

Cote du rapport		Allégation	Mis en cause	Date de publication	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
137	2020-121	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	504 806,21	-
138	2020-373	Fraude médicale concernant un membre du personnel	Membre du personnel	Décembre 2023	-	-
139	2020-393	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	815 264,41	-
140	2020-394	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	578 927,05	-
141	2020-395	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	285 552,00	-
142	2020-397	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	256 481,54	-
143	2020-541	Pratique frauduleuse – duplication de bénéficiaires	Employé d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	93 819,45	-
144	2022-390	Harcèlement sexuel	Membre du personnel	Décembre 2023	-	-
145	2023-691	Vol ou détournement – vol de produits alimentaires	Tiers extérieur au PAM	Décembre 2023	73,62	73,62
Bureau régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes						
146	2021-209	Pratique frauduleuse – demande d'une contribution financière en échange de produits alimentaires	Employé d'un partenaire coopérant	Mars 2023	-	-
147	2022-052	Pratique frauduleuse – employés d'un partenaires coopérant demandant de l'argent à des bénéficiaires en échange de l'assistance	Employés d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
148	2023-169	Harcèlement sexuel	Employé d'un partenaire coopérant	Avril 2023	-	-
149	2022-828	Pratique frauduleuse – facturation frauduleuse	Employé d'un partenaire coopérant	Août 2023	-	-
150	2023-700	Pratiques frauduleuses mettant en cause des employés d'un partenaire coopérant du PAM	Employés d'un partenaire coopérant	Décembre 2023	9 009,44	9 009,44
Autres motifs						
151	2019-299	Harcèlement et abus d'autorité	Membre du personnel	Août 2023	-	-
152	2023-121	Corruption mettant en cause un membre du personnel du PAM	Membre du personnel	Décembre 2023	-	-
Montant total					5 249 304,03 100%	431 272,11 8,22%

ANNEXE III

Rapports d'enquête – allégations fondées détaillées par politique et par catégorie de mis en cause

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Lutte contre la fraude et la corruption			124	5 249 304,03	431 272,11
	Employé d'un partenaire coopérant		79	4 330 988,40	339 937,73
		Pratique frauduleuse et corruption	2	473 268,30	56 237,86
		Pratique frauduleuse	44	3 592 327,86	169 457,37
		Vol ou détournement	30	165 337,15	114 242,50
		Corruption	2	-	-
		Pratique frauduleuse, corruption et collusion	1	100 055,09	-
	Fonctionnaire du gouvernement		1	1 237,37	218,31
		Vol ou détournement	1	1 237,37	218,31
	Multiple		2	770 488,51	11 185,99
		Pratique frauduleuse	1	759 302,52	-
		Vol ou détournement	1	11 185,99	11 185,99
	Membre du personnel		6	4 968,53	-
		Corruption, collusion, coercition, comportement abusif et conflit d'intérêts	1	-	-
		Pratique frauduleuse et corruption	1	-	-
		Pratique frauduleuse	2	4 968,53	-
		Corruption	1	-	-
Fraude médicale		1	-	-	

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
	Tiers extérieur au PAM		15	63 712,50	22 672,48
		Pratique frauduleuse	2	-	-
		Vol ou détournement	13	63 712,50	22 672,48
	Non identifié		10	36 169,49	22 089,16
		Vol ou détournement	10	36 169,49	22 089,16
	Fournisseur		11	41 739,23	35 168,44
		Pratique frauduleuse	6	16 688,59	16 688,59
		Vol ou détournement	5	25 050,64	18 479,85
Autres motifs			5	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		2	-	-
		Code de conduite	1	-	-
		Violation des normes de conduite ou de sécurité d'un partenaire coopérant	1	-	-
	Multiple		1	-	-
		Manquement aux obligations	1	-	-
	Membre du personnel		2	-	-
		Manquement aux obligations	2	-	-

Politique concernée	Mis en cause	Allégation	Nombre de rapports établissant le bien-fondé des accusations	Montant en jeu (en dollars)	Montant recouvré (en dollars)
Exploitation et atteintes sexuelles			9	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		5	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	5	-	-
	Fournisseur (titulaire d'un contrat de services)		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
	Membre du personnel		1	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	1	-	-
		Fournisseur	2	-	-
		Exploitation et atteintes sexuelles	2	-	-
Comportement abusif			14	-	-
	Consultant		2	-	-
		Harcèlement sexuel	2	-	-
	Employé d'un partenaire coopérant		4	-	-
		Harcèlement sexuel	4	-	-
	Ancien membre du personnel		1	-	-
		Harcèlement et discrimination	1	-	-
	Membre du personnel		7	-	-
		Harcèlement et abus d'autorité	2	-	-
		Harcèlement sexuel	4	-	-
	Harcèlement, abus d'autorité et discrimination	1	-	-	
Total général			152	5 249 304,03	431 272,11

Liste des tableaux et figures

Tableau 1: Vue d'ensemble des activités du Bureau de l'Inspecteur général – 2019-2023.....	4
Tableau 2: Budget du Bureau de l'Inspecteur général.....	4
Tableau 3: Nombre de postes inscrits au budget en fin d'exercice	5
Tableau 4: Répartition des conclusions des audits par type d'audit – 2023	8
Tableau 5: État d'avancement des mesures convenues en 2022 et en 2023	15
Tableau 6: Nombre d'affaires traitées pour la période 2018-2023	17
Figure 1: Récapitulatif des appréciations figurant dans les rapports de contrôle pour la période 2019-2023	8
Figure 2: Volume de financement des opérations ayant fait l'objet d'un audit (3,2 milliards de dollars) et appréciations attribuées en 2023.....	9
Figure 3: Mesures convenues en 2023, par domaine de l'univers d'audit	10
Figure 4: Nombre de mesures en retard par trimestre pour la période 2018-2023	15
Figure 5: Ancienneté des mesures par rapport à l'échéance initiale, au 31 décembre 2023	16
Figure 6: Typologie des nouvelles plaintes reçues pour la période 2018-2023.....	18
Figure 7: Affaires classées après évaluation en phase d'enregistrement	19
Figure 8: Enquêtes conclues en 2023	20
Figure 9: Enquêtes en cours en 2023	20